



Visites studio pendant Preavis

Par **Zazibelle**, le **22/03/2022** à **14:43**

Mon propriétaire vend le studio meublé que j'occupe et m'a envoyé la lettre de préavis 5,5 mois avant la fin du bail. Peut-il m'obliger à accepter les visites du studio au delà du préavis légal de 3 mois, s'il n'a trouvé aucun acheteur durant cette période ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **22/03/2022** à **19:17**

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre votre question :

[quote]

Peut-il m'obliger à accepter les visites du studio au delà du préavis légal de 3 mois, s'il n'a trouvé aucun acheteur durant cette période ?

[/quote]

Au delà du préavis de 3 mois, vous aurez quitté le logement, je ne vois donc pas comment vous auriez à accepter les visites ? (on parle bien des 3 derniers mois avant l'échéance de votre bail, c'est cette période qui constitue le préavis du bailleur).